

FORMULAIRE ADHESION



International Jet Sports Boating Association

Ce document est à remplir par tous les pilotes qui souhaitent souscrire une carte de membre à l'association JX SPORTS affiliée à l'International Jet Sport Boating Association - IJSBA.

À REMPLIR PAR L'ADHÉRENT

Nom : Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Email :

Portable: Tél. Fixe :

Date et Lieu de Naissance :

Nationalité : Profession :

JE DÉCLARE ÊTRE TITULAIRE DU OU DES PERMIS (OBLIGATOIRE COMPÉTITEUR SAUF DEROGATION JUNIOR):

Fluvial N° Délivrée le à

Mer N° Délivrée le à

Carte Mer N° Délivrée le à

Je déclare fournir à cette demande la fiche médicale informative 2018 ou un certificat Medico Sportif équivalent pour la pratique du motonautisme en 2018 (obligatoire compétiteur).

Fait à :

Date :

Signature du demandeur avec la mention obligatoire : « Lu et Approuvé »

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6/1/78 telle que modifiée par la Loi du 6/8/04, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression des données vous concernant et d'opposition auprès de JX Sport & Powerboat P1 en adressant un email à l'adresse suivante : sport@powerboatp1.com

Je reconnais que cette carte d'adhésion me permet de bénéficier de la couverture en assurance responsabilité civile dans le cadre des organisations strictement et uniquement organisée par Powerboat P1 - je reconnais la nécessité et l'obligation de me présenter à toutes manifestations organisées par Powerboat P1 ou ses partenaires reconnues, une attestation de l'année en cours d'une assurance individuelle accident et rapatriement dans le cadre d'une mission en compétition de jet-ski VNM.

AUTORISATION PARENTALE

COPIE RECTO/VERSO DU PASSEPORT OU DE LA CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ POUR TOUTE PREMIÈRE DEMANDE POUR LES MOINS DE 18 ANS

Je soussigné(e), Madame, Monsieur : agissant en qualité de Mère, Père, Tuteur(trice)

Autorise mon enfant : Né(e) le :

A prendre part aux initiations et compétitions réglementées et organisées par Powerboat P1 et ses clubs ou associations affiliés. Par la présente, je déclare dégager de toute responsabilité les clubs et/ou organisateurs des initiations et compétitions auxquelles mon enfant pourrait participer, en cas d'accident de ce dernier.

Fait à :

Date :

Signature du demandeur avec la mention obligatoire : « Lu et Approuvé »

FORMULAIRE ADHESION



International Jet Sports Boating Association

TYPE DE CARTE D'ADHESION (année)	Non-compétiteur - bénévole - bienfaiteur	Pilote Junior	Pilote Amateur	Pilote Pro-Amateur	Pilote Pro
Année - 2018	<input type="checkbox"/> 30 €	<input type="checkbox"/> 60 €	<input type="checkbox"/> 70 €	<input type="checkbox"/> 70 €	<input type="checkbox"/> 80 €
Week-End		<input type="checkbox"/> 40 €	<input type="checkbox"/> 50 €	<input type="checkbox"/> 50 €	<input type="checkbox"/> 60 €

- Cochez la case de votre choix correspondant à votre statut de pilote

Attention : carte de membre IJSBA sont valables uniquement pour les citoyens et résidents français ou pour les pays non-affiliés à l'IJSBA

ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT* (IA)	OPTION 1	OPTION 2
<p>Pour la partie assurance : Le contrat est souscrit par l'intermédiaire de Groupe Special Lines pour le compte de :</p> <p>Groupama Rhône-Alpes Auvergne Caisse régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles de Rhône-Alpes Auvergne 50 rue de Saint-Cyr - 69251 Lyon cedex 09 - N° de SIRET 779 838 366 000 28 Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution 61 rue Taitbout - 75009 Paris</p> <p>Pour la partie assistance : Le contrat est souscrit par l'intermédiaire de Groupe Special Lines pour le compte de Mutuaide Assistance 8/14, avenue des Frères Lumière 94368 Bry-sur-Marne Cedex, N° 383 974 086. Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, 61 rue Taitbout - 75009 Paris.</p>		
Année (jusqu'au 31/12/2018)	<input type="checkbox"/> 120 €	<input type="checkbox"/> 200 €
Week-End course (souscription possible uniquement une fois dans la saison et adhésion IJSBA Obligatoire)	<input type="checkbox"/> 80 €	<input type="checkbox"/> 140 €
<ul style="list-style-type: none"> *IA peut être souscrite uniquement avec une carte de membre IJSBA de l'année en cours, sa souscription n'est valable uniquement dans les pays de l'UE, EEE, Suisse, Monaco, Andorre, St Marin. 	<ul style="list-style-type: none"> Cochez la case de votre choix 	

RÉSUMÉ DES GARANTIES

Garanties de base Individuelle Accident - Monde entier portées par Groupama Rhônes-Alpes Auvergne

Décès accidentel	30 000 €	50 000 €
Infirmité permanente totale suite à accident - Réductible en cas d'infirmité permanente partielle selon barème compagnie	60 000 € (franchise 10%)	100 000 € (franchise 10%)
Indemnité journalière en cas de coma	100 € par jour à compter du 10ème jour - durée max. de 365 jours	
Responsabilité Civile Vie Privée - Dommages corporels, matériels et immatériels	4 500 000 € par sinistre	
dont Dommages matériels et immatériels consécutifs avec une franchise absolue de 150 € par sinistre	1 500 000 € par sinistre	

Garanties portées par Mutuaide Assistance

Rapatriement : en cas de Maladie ou d'Accident - Rapatriement et transport sanitaire	Frais réels	
Frais médicaux chirurgicaux, pharmaceutiques, d'hospitalisation engagés à l'étranger à l'occasion d'une mission professionnelle (remboursement des frais réels - avance sur frais d'hospitalisation)	30 000 €	150 000 €
Frais de prothèses dentaires	200 € par dent avec un max. de 600 € par sinistre	
Assistance juridique	5 000 €	

<p>Je déclare avoir pris connaissance de l'extrait des conditions générales ci-dessus valant notice d'information. Sur simple demande je suis informé que je peux obtenir l'intégralité du contrats de Groupe Special Lines.</p> <p>Signature du Demandeur et du représentant légal pour les mineurs. (obligatoirement de la mention « lu et approuvé ») Numéro de dossier 4381</p>	<p><i>Signature précédée de la mention Lu et approuvé</i></p>
---	---

À REMPLIR PAR LE CLUB

IJSBA LICENCE / JX Sports - P1 MEMBERSHIP No

Numéro de course :

Période de validité : 1er Janvier au 31 Décembre 2018

DOCUMENT À RETOURNER À :

JX SPORTS - 6 rue de la Font du Port 03110 Charmeil

- 1 chèque à l'ordre de JX Sports du montant de la cotisation

ADHESION IJSBA FRANCE + ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT